



Votre guide pour

travailler à une élection fédérale

Table des matières



Vue d'ensemble **3**

Qui peut travailler avec nous? **4**

Appel aux jeunes canadiens de 16 et 17 ans! **5**



Postes aux bureaux locaux d'Élections Canada **6**

Postes rémunérés offerts dans les bureaux locaux d'Élections Canada **7**

Pleins feux sur les agents de relations communautaires **8**



Postes aux lieux de scrutin **9**

Postes offerts aux lieux de scrutin **9**



Postes aux bureaux de vote sur campus **10**

Postes offerts à un bureau de vote sur campus **10**



Embauche des travailleurs électoraux **11**



Formation des travailleurs électoraux **13**



Description des postes rémunérés **14**



Glossaire **18**



Vue d'ensemble

Vous trouverez dans le présent guide de l'information sur les nombreux postes que nous devons pourvoir en [période électorale](#).

Chaque élection générale fédérale, Élections Canada embauche et paye quelque 200 000 [travailleurs électoraux](#) afin que l'élection se déroule sans heurts et conformément au principe d'équité.

Il y a de nombreux avantages à travailler lors d'une élection, comme la rémunération, la contribution à la démocratie canadienne et la rencontre des membres de sa communauté.

Élections Canada vise à ce que tous ses [bureaux locaux](#) et tous les [lieux de scrutin](#) reflètent la diversité de la population canadienne. C'est pourquoi nous souhaitons embaucher davantage de personnes issues des groupes suivants :

- ✓ **les jeunes (y compris ceux de 16 et 17 ans);**
- ✓ **les étudiants de niveau postsecondaire;**
- ✓ **les personnes bilingues qui peuvent offrir des services dans les deux langues officielles;**
- ✓ **les locuteurs d'une langue autre que la langue officielle couramment parlée dans la circonscription;**
- ✓ **les membres des Premières Nations et des peuples métis et inuits;**
- ✓ **les personnes handicapées.**

**Il y a différentes façons de travailler à une élection fédérale.
Les postes varient selon que vous travaillez à un :**



[bureau local d'Élections Canada;](#)



[lieu de scrutin;](#)



[bureau de vote sur campus.](#)

Vous n'avez pas l'obligation de travailler dans la [circonscription](#) où vous demeurez. Autrement dit, vous pouvez postuler où bon vous semble. Il est possible qu'Élections Canada vous demande de travailler dans une circonscription voisine qui ne compte pas suffisamment de travailleurs électoraux¹.

Plusieurs postes rémunérés sont offerts. Chaque poste s'accompagne de fonctions et de responsabilités distinctes, mais ils vous permettront tous de vivre une expérience enrichissante, d'acquérir des compétences, de faire de nouvelles rencontres et de mieux comprendre comment fonctionne le vote.

De plus, Élections Canada emploie des centaines de personnes à son administration centrale de Gatineau (Québec) et à son centre de distribution d'Ottawa (Ontario). Pour certains postes administratifs, il est possible de travailler à distance. Consultez les [possibilités d'emploi](#) à l'administration centrale.

Votre communauté compte sur vous!

Votre rôle est important. En le prenant sérieusement, vous aidez votre communauté. Joignez-vous à une équipe qui veillera à offrir la meilleure des expériences aux électeurs.

Il est important que vous honoriez votre engagement : votre communauté compte sur vous!

Qui peut travailler avec nous?

Pour travailler à une élection fédérale, vous devez :

- être citoyen canadien²;
- avoir au moins 16 ans le jour de l'élection;
- être [impartial](#).

Au moment de l'embauche, vous devrez signer une [déclaration solennelle](#) pour officialiser votre impartialité dans l'exercice de vos fonctions. Cela signifie que vous devez vous abstenir :

- 1.** de participer à toute activité politique du début à la fin de votre mandat à Élections Canada;
- 2.** de travailler pour un candidat ou un [parti politique](#) et d'assister à des événements ou rassemblements politiques;
- 3.** d'arborer ou de porter quoi que ce soit en appui ou en opposition à un parti politique ou à un candidat dans l'exercice de vos fonctions.

¹ Pendant le processus d'embauche, la priorité sera accordée aux candidats qui résident dans la circonscription où ils souhaitent travailler.

² Aux bureaux locaux d'Élections Canada, certains postes pourraient ne pas exiger la citoyenneté canadienne.

Cette impartialité totale est cruciale pour renforcer la confiance des électeurs dans notre système électoral.

La *Loi électorale du Canada* interdit à certaines personnes, notamment les ministres fédéraux et les députés, d'occuper un poste de préposé au scrutin. Pour obtenir la liste complète des personnes exclues, consultez la page [Préposés au scrutin](#) sur le site Web d'Élections Canada.

Appel aux jeunes Canadiens de 16 et 17 ans!

Travailler à une élection fédérale est une expérience très formatrice pour les jeunes. Ce travail permet de faire l'expérience de la démocratie, de comprendre le fonctionnement du système électoral et de participer à la vie citoyenne. Vous enrichirez votre curriculum vitæ et toucherez une rémunération, même pour votre formation. Votre engagement ne nuira pas à vos études, car il est possible de travailler la fin de semaine. Adressez-vous au directeur du scrutin de votre circonscription pour connaître les possibilités d'emploi aux [bureaux de vote par anticipation](#).

De plus, il y a presque toujours du travail qui reste à faire le soir de l'élection, comme compter les bulletins de vote par anticipation et les bulletins spéciaux ou organiser le matériel électoral retourné au bureau local d'Élections Canada.

Le saviez-vous?

Tous les travailleurs électoraux affectés à un lieu de scrutin suivent une formation rémunérée de trois heures; certains en personne, d'autres à distance. Vous y apprendrez les responsabilités de votre poste. Pour certains postes, vous pourrez vous entraîner avec du vrai matériel électoral. Vous saurez ainsi exactement de ce que vous devez faire. Il y aura toujours une équipe prête à vous aider.

Vous voulez en savoir plus sur les élections fédérales dès maintenant? Consultez [Les élections étape par étape](#).



Postes aux bureaux locaux d'Élections Canada

Un bureau local d'Élections Canada est ouvert dans chaque circonscription du Canada dès le déclenchement d'une élection générale ou partielle. Le directeur du scrutin d'une circonscription travaille à ce bureau ainsi que des travailleurs électoraux qui fournissent une aide pour planifier la prestation des services de vote, gérer les budgets et les ressources, réviser les listes électorales et communiquer avec le public.

Lorsque vous travaillez à un bureau local d'Élections Canada, vous travaillez pendant toute la période électorale (qui commence entre 36 et 50 jours avant le jour de l'élection), de 7,5 à 12 heures par jour, y compris les fins de semaine. Le nombre de jours de travail dépend du poste.

Les travailleurs électoraux des bureaux locaux préparent tout ce qu'il faut pour que les électeurs puissent voter :

- inscrire et mettre à jour les nom et adresse des électeurs sur la liste électorale;
- aider les électeurs à s'inscrire au vote par bulletin spécial;
- gérer des documents administratifs et du matériel électoral;
- répondre aux questions du public.

Le bureau local d'Élections Canada est un lieu très occupé, mais vous travaillerez en équipe.

Postes offerts dans les bureaux locaux d'Élections Canada :

- ✓ directeur adjoint du scrutin
- ✓ superviseur de point de service
- ✓ superviseur adjoint de point de service
- ✓ agent de soutien du centre de service
- ✓ agent de service
- ✓ agent financier
- ✓ préposé à la formation
- ✓ coordonnateur du matériel électoral
- ✓ coordonnateur de l'informatisation
- ✓ coordonnateur adjoint de l'informatisation
- ✓ réceptionniste
- ✓ gestionnaire des opérations liées au scrutin
- ✓ commis de bureau
- ✓ coordonnateur de bureau
- ✓ messenger de bureau
- ✓ superviseur du recrutement
- ✓ agent de recrutement
- ✓ agent de relations communautaires

Il s'agit de **postes rémunérés**.

Visitez le site Web d'Élections Canada pour en savoir plus sur les [rôles et les responsabilités du personnel des bureaux locaux d'Élections Canada](#) et pour connaître les [taux de rémunération](#) en vigueur.

Comment postuler

Consultez les [postes administratifs](#) offerts sur le site Web d'Élections Canada ou communiquez avec votre [bureau local d'Élections Canada](#) (en période électorale seulement). Les directeurs du scrutin recrutent du personnel avant et après le déclenchement de l'élection.



Pleins feux sur les agents de relations communautaires

Le Programme des agents de relations communautaires est une part essentielle des activités de rayonnement d'Élections Canada. Son objectif est de communiquer de l'information pour aider les électeurs qui ont de la difficulté à s'inscrire et à voter, comme :

- les jeunes;
- les membres des Premières Nations et des peuples métis et inuits;
- les personnes âgées;
- les membres de communautés ethnoculturelles;
- les personnes handicapées;
- les sans-abri;
- les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Chaque élection fédérale, les directeurs du scrutin doivent évaluer les besoins de ces groupes d'électeurs dans leur circonscription. Ils nomment alors un ou plusieurs agents de relations communautaires pour assurer la liaison avec ces électeurs et leur permettre de voter le plus aisément possible.

En expliquant aux électeurs des groupes ciblés où, quand et comment s'inscrire et voter, les agents de relations communautaires les aident à mieux comprendre les élections et à surmonter les obstacles à leur participation.

Pour connaître les groupes avec lesquels l'agent de relations communautaires travaille dans votre communauté, contactez votre [bureau local d'Élections Canada](#) (en période électorale seulement).

Pour devenir un agent de relations communautaires, vous devez avoir de l'expérience dans l'établissement de bonnes relations communautaires et dans la collaboration avec différentes communautés. Il vous faut également connaître les coutumes, la culture et les particularités des groupes visés et avoir des contacts au sein d'organismes leur offrant des services.



Postes aux lieux de scrutin

Aux élections fédérales, la plupart des électeurs votent par anticipation ou le jour de l'élection. Dans les milliers de lieux de scrutin du pays, des travailleurs électoraux sont en poste pour aider les Canadiens à exercer leur droit de vote.

Qu'il s'agisse des préposés à l'information, qui dirigent les électeurs vers leur bureau (table) de vote, ou des scrutateurs, qui s'occupent des bulletins de vote, les préposés au scrutin s'assurent du bon déroulement du vote. Les lieux de scrutin sont parfois très occupés, mais vous pouvez toujours compter sur l'aide de votre équipe.

Les préposés au scrutin peuvent travailler le jour de l'élection et/ou un ou plusieurs jours de vote par anticipation (le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi de la semaine précédant le jour de l'élection).

La plupart des quarts de travail débutent une heure avant l'ouverture du lieu de scrutin et se terminent lorsque tous les bulletins de vote ont été comptés, généralement 14 heures plus tard, voire davantage.

Postes offerts aux lieux de scrutin :

- ✓ **scrutateur**
- ✓ **agent d'inscription**
- ✓ **préposé à l'information**
- ✓ **superviseur de centre de scrutin**

Il s'agit de **postes rémunérés**.

Visitez le site Web d'Élections Canada pour en savoir plus sur les [rôles et les responsabilités des préposés au scrutin](#) et pour connaître les [taux de rémunération](#) en vigueur.

Comment postuler

Consultez les [postes de préposé au scrutin](#) offerts sur le site Web d'Élections Canada. Ces postes ne sont offerts qu'en période électorale, mais vous pouvez postuler en tout temps.





Postes aux bureaux de vote sur campus

Partout au Canada, plus de 100 établissements postsecondaires auront des bureaux de vote sur campus à la prochaine élection générale. Ces bureaux seront ouverts pendant quatre jours, soit du dimanche au mercredi, deux semaines avant l'élection. Quand vous travaillez à un bureau de vote sur campus, vous offrez des services d'information, d'inscription et de vote à tous les électeurs, même s'ils ne sont ni étudiants ni résidents de la circonscription.

Pour la plupart des postes offerts aux bureaux de vote sur campus, la période de travail correspond aux quatre jours d'ouverture; elle commence parfois plus tôt s'il faut du temps pour préparer la formation et organiser le bureau. Ces bureaux sont habituellement ouverts 12 heures par jour en semaine et 6 heures la fin de semaine.

Lorsque vous travaillez à un bureau de vote sur campus, vous interagissez directement avec le public. Les bureaux sur campus peuvent parfois être occupés, mais vous pouvez toujours compter sur l'aide de votre équipe.

Postes offerts à un bureau de vote sur campus :

- ✓ directeur adjoint du scrutin supplémentaire
- ✓ agent de service
- ✓ superviseur de point de service
- ✓ représentant à l'information
- ✓ superviseur adjoint de point de service
- ✓ représentant à la sécurité

Il s'agit de **postes rémunérés**. Visitez le site Web d'Élections Canada pour connaître les [taux de rémunération](#) en vigueur.

Comment postuler

Un formulaire est en cours d'élaboration, mais dès qu'il sera prêt, vous le trouverez sur le [site Web d'Élections Canada](#). La plupart des postes ne sont offerts qu'en période électorale, mais vous pouvez postuler avant. Vous pouvez également contacter votre association étudiante. Les étudiants sont encouragés à postuler un emploi aux bureaux de vote sur campus.





Embauche des travailleurs électoraux

Que ce soit à un bureau local d'Élections Canada, à un lieu de scrutin ou à un bureau de vote sur campus, l'embauche des travailleurs électoraux se fait conformément à la *Loi électorale du Canada*.

Le processus d'embauche des travailleurs électoraux affectés à un lieu de scrutin se déroule comme suit :

1

Au nom du directeur du scrutin, l'agent de recrutement procède à l'embauche des préposés au scrutin dans la circonscription.

2

Les personnes candidates peuvent postuler à partir de la page [Préposés au scrutin](#) sur le site Web d'Élections Canada.

3

Les agents de recrutement effectuent des entrevues téléphoniques.

4

Si l'entrevue est concluante, l'agent de recrutement inscrit la personne candidate à une séance de formation en ligne correspondant à son poste et, s'il y a lieu, l'affecte à un lieu de scrutin.

5

Après la formation, la personne signe une déclaration solennelle et est officiellement embauchée pour travailler soit les jours de vote par anticipation, soit le jour de l'élection, ou les deux.

6

Le directeur du scrutin évalue le travail de la personne embauchée durant sa formation et en cours d'emploi.

Le processus d'embauche des travailleurs électoraux aux bureaux locaux d'Élections Canada n'est pas nécessairement le même. Consultez les [postes de personnel de bureau](#) offerts sur le site Web d'Élections Canada ou communiquez avec votre bureau local (en période électorale seulement).

Si votre candidature est retenue, on pourrait vous contacter à tout moment jusqu'au jour de l'élection. Malheureusement, il n'est pas possible de vérifier le statut de votre demande d'emploi.



Formation des travailleurs électoraux

Nous formons tous les préposés au scrutin avant qu'ils ne commencent à travailler.

Quel que soit votre poste, vous recevrez du matériel d'autoformation ou suivrez une formation donnée par un formateur compétent (vous n'avez pas le choix du mode de formation).

La formation est rémunérée et a lieu dans la circonscription où vous travaillerez.

La formation peut avoir lieu le jour ou le soir, en semaine ou la fin de semaine.

Durant la séance de formation, selon votre poste, vous :

- effectuerez des exercices pratiques basés sur des situations courantes (des feuilles de travail et du matériel vous seront fournis);
- recevrez un guide contenant tous les renseignements nécessaires à l'exercice de vos fonctions;
- regarderez des vidéos et lirez de courtes explications;
- répondrez à des questionnaires.

Vous ferez une [déclaration solennelle](#) avant de commencer à travailler, probablement en classe. Si la formation n'est pas donnée en classe, vous ferez la déclaration à un autre moment.

La [formation](#) pour les postes aux bureaux locaux d'Élections Canada pourrait être différente.



Description des postes rémunérés

Suivez le lien vers l'emploi pour en connaître davantage sur la rémunération.

Agent d'inscription

L'agent d'inscription remplit partiellement les certificats d'inscription, de correction et de déclaration de résidence sous serment; il peut demander à un électeur de lui montrer ses pièces d'identité.

Agent de recrutement

L'agent de recrutement participe aux activités de recrutement et travaille en étroite collaboration avec le superviseur du recrutement afin de faciliter l'embauche et la formation d'un nombre suffisant de préposés au scrutin pour un scrutin. À la discrétion du directeur du scrutin, l'agent de recrutement pourrait commencer à travailler avant la période électorale.

Agent de relations communautaires

Des agents de relations communautaires sont nommés dans les circonscriptions où de nombreux électeurs de certains groupes cibles se heurtent à des obstacles au vote. Ils facilitent la communication entre le bureau local d'Élections Canada et ces groupes cibles, leur rendant le vote aussi accessible que possible. Les six sphères d'activité des agents de relations communautaires sont :

- Accessibilité
- Sans-abri
- Jeunes
- Autochtones
- Communautés de langues officielles et groupes ethnoculturels
- Personnes âgées

Agent de service

L'agent de service met à jour les listes électorales préliminaires en traitant les demandes de révision des électeurs présentées par courriel, par télécopieur, par téléphone ou en personne. Il aide également les électeurs à s'inscrire et à voter par bulletin spécial.

<u>Agent de soutien du centre de service</u>	Un agent de soutien du centre de service effectue les tâches de saisie de données que le superviseur de point de service ou le coordonnateur de l'informatisation lui attribue.
<u>Agent financier</u>	L'agent financier met en œuvre les processus financiers au bureau local d'Élections Canada et présente au directeur du scrutin des renseignements financiers complets et exacts.
<u>Commis de bureau</u>	Le commis de bureau offre un soutien administratif au directeur du scrutin, au directeur adjoint du scrutin et au personnel de bureau.
<u>Coordonnateur adjoint de l'informatisation</u>	Le coordonnateur adjoint de l'informatisation aide à gérer les systèmes du bureau local d'Élections Canada et apporte un soutien technique pour les applications logicielles et le matériel informatique.
<u>Coordonnateur de bureau</u>	Le coordonnateur de bureau gère les activités quotidiennes au bureau local d'Élections Canada.
<u>Coordonnateur de l'informatisation</u>	Le coordonnateur de l'informatisation prépare et gère les listes électorales et fournit un soutien technique pour tous les systèmes du bureau local d'Élections Canada.
<u>Coordonnateur du matériel électoral</u>	Le coordonnateur du matériel électoral gère et contrôle les stocks de matériel électoral.
<u>Directeur adjoint du scrutin</u>	Le directeur du scrutin nomme un directeur adjoint du scrutin pour l'aider à accomplir toutes les tâches liées à la conduite d'un scrutin. Le directeur du scrutin peut déléguer certaines tâches au directeur adjoint du scrutin, qui peut aussi être appelé à remplacer le directeur du scrutin.
<u>Directeur adjoint du scrutin supplémentaire</u>	Le directeur adjoint du scrutin supplémentaire relève du directeur du scrutin et gère un bureau supplémentaire qui offre des services dans une région donnée de la circonscription.
<u>Directeur du scrutin</u>	Personne responsable de tous les scrutins fédéraux dans une circonscription. Les directeurs du scrutin sont nommés par le directeur général des élections du Canada.
<u>Gestionnaire des opérations liées au scrutin</u>	Le gestionnaire des opérations liées au scrutin veille à la mise en œuvre des plans pour les lieux de scrutin lors d'une élection. Il gère et coordonne également toutes les activités de scrutin, notamment les opérations touchant les lieux de scrutin, les préposés au scrutin, les plans d'urgence, le matériel et la logistique.

<u>Messager de bureau</u>	Le messager de bureau offre des services de messagerie au bureau local d'Élections Canada.
<u>Préposé à la formation</u>	Le préposé à la formation prépare et forme tous les préposés au scrutin. Un bon préposé à la formation est essentiel pour assurer le bon déroulement d'un scrutin et la prestation de services de qualité égale à tous les électeurs. Sa présence est requise, quelle que soit la taille de la circonscription.
<u>Préposé à la sécurité</u>	Le préposé à la sécurité relève du directeur du scrutin. Il doit informer le directeur du scrutin de tout problème et de toute menace éventuelle pour la sécurité.
<u>Préposé à l'information</u>	Le préposé à l'information participe à la préparation et à la fermeture du lieu de vote. Il accueille les électeurs, les dirige vers la salle de vote ou leur bureau de vote et leur rappelle d'avoir en main leur carte d'information de l'électeur et leurs pièces d'identité. Le PI assiste les électeurs qui ont besoin d'aide additionnelle, s'assure que le lieu de vote ferme à l'heure prescrite et aide à compter les bulletins de vote le soir de l'élection.
<u>Réceptionniste</u>	Le réceptionniste reçoit et transfère les appels, et accueille les visiteurs au bureau local d'Élections Canada. Dans les plus petits bureaux, le réceptionniste offre également un soutien administratif. Plusieurs personnes peuvent se partager ce poste. Le bureau du directeur adjoint du scrutin supplémentaire peut également avoir besoin d'un réceptionniste.
<u>Scrutateur</u>	Le scrutateur veille à ce que tous les électeurs puissent voter de façon ordonnée. Ils doivent installer, ouvrir et fermer plusieurs bureaux de vote, en suivant les instructions pour assurer la sécurité des installations et des services. Lors du vote par anticipation, les scrutateurs doivent ouvrir leurs bureaux de vote pendant quatre jours et compter les bulletins de vote le jour de l'élection.
<u>Superviseur adjoint de point de service</u>	Le superviseur adjoint de point de service gère le centre de service au bureau local d'Élections Canada lorsque le superviseur de point de service est absent, coordonne les initiatives de rayonnement ou forme d'autres employés de bureau.
<u>Superviseur de centre de scrutin</u>	Le superviseur de centre de scrutin veille à ce que tous les électeurs puissent voter de façon ordonnée et à ce que les fonctionnaires électoraux exercent leurs fonctions conformément aux procédures établies. Le SCS assure la liaison entre le directeur du scrutin et les fonctionnaires électoraux du jour de l'élection. Il effectue également des contrôles de la qualité pour préserver l'intégrité du vote, et il signale au directeur du scrutin tout incident survenu au lieu de vote.

Superviseur de point de service

Le superviseur de point de service gère le centre de service au bureau local d'Élections Canada. Il peut également coordonner le vote dans les établissements de soins de courte durée, les visites à domicile, la saisie de données et le dépouillement des votes par bulletin spécial ainsi que recruter et former des employés pour le centre de service.

Superviseur du recrutement

Le superviseur du recrutement gère le recrutement des travailleurs pour les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection, ainsi que la logistique de la formation. Il doit être disponible avant la période électorale pour préparer et donner la formation.



Glossaire

Accessible

Se dit de quelque chose que toute personne peut faire ou utiliser, même si cela est plus difficile en raison d'une incapacité, d'une mauvaise santé, de la pauvreté, de faibles capacités de lecture et d'écriture, etc.

Activité partisane

Toute activité de soutien aux partis politiques ou s'y rapportant, ce qui comprend la diffusion de slogans et d'images et l'utilisation explicite de la principale couleur d'un parti politique.

Bulletin de vote spécial

Méthode de vote pour les électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas voter à leur bureau de scrutin les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection. Les électeurs qui votent à un bureau local d'Élections Canada, à un bureau de vote sur campus ou par la poste le font par bulletin spécial.

Bureau de vote par anticipation

Bureaux de vote ouverts les jours de vote par anticipation (les vendredi, samedi, dimanche et lundi, une semaine avant le jour de l'élection). Le vote par anticipation est l'une des façons de voter avant le jour de l'élection.

Bureau local d'Élections Canada

Bureau d'Élections Canada dans une circonscription. On en trouve au moins un dans chaque circonscription. Il ouvre au déclenchement d'une élection fédérale et ferme le lendemain du jour de l'élection. C'est dans ce bureau local que travaillent le directeur du scrutin de la circonscription et son personnel. Les électeurs peuvent s'y rendre pour obtenir de l'information, s'inscrire et voter par bulletin spécial.

Candidat

Personne qui se présente à une élection.

Chambre des communes

Institution composée des députés de chacune des circonscriptions du pays.

Circonscription

Zone géographique du pays – communauté, région ou ville. Un député la représente à la Chambre des communes.

Déclaration solennelle	Document signé par un travailleur électoral, dans lequel il affirme ou jure solennellement la véracité de certains renseignements et son engagement à respecter ses obligations professionnelles s'il est embauché par un directeur du scrutin.
Député	Candidat élu dans une circonscription fédérale.
Électeur	Personne qui a le droit de voter à une élection.
Élection partielle	Élection tenue dans une seule circonscription. Elle survient lorsque le député d'une circonscription quitte son poste entre deux élections générales fédérales.
Impartial	Neutre (se dit d'une personne qui traite ou affecte tout un chacun de la même façon).
Lieu de scrutin	Lieu public où les gens se rendent pour voter à une élection fédérale; il s'agit souvent d'une école ou d'un centre communautaire.
Liste électorale	Liste de tous les électeurs canadiens. Elle contient leurs nom, adresse et date de naissance, et est mise à jour au début de la période électorale.
Obstacle	Ce qui fait qu'il est plus difficile pour une personne de voter.
Parti politique	Formation soutenant certains candidats lors d'une élection. Ses membres ont généralement des valeurs et des priorités semblables et une vision commune du Canada.
Période électorale	Période commençant à la délivrance du bref (le déclenchement d'une élection) et se terminant le jour de l'élection. Une période électorale fédérale dure de 37 à 51 jours.
Préposé au scrutin	Travailleur électoral affecté à un lieu de scrutin.
Scrutin	Opération pendant laquelle les électeurs canadiens votent. Il peut s'agir d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum.
Travailleur électoral	Personne qui travaille pour Élections Canada à un bureau local, à un lieu de scrutin ou à un bureau de vote sur campus lors d'une élection fédérale.

Pour une expérience optimale, veuillez consulter ce guide sur notre site Web.

